



Conseil économique et social

Provisoire

9 août 2011

Français

Original : anglais

Session de fond de 2011

Débat consacré aux questions diverses

Compte rendu analytique provisoire de la 44^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 juillet 2011, à 10 heures

Président : M. Rosocha (Vice-Président par intérim) (Slovaquie)

Sommaire

Coordination, programmes et autres questions (*suite*)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

b) Science et technique au service du développement

l) Les femmes et le développement*

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme*

* Points subsidiaires examinés ensemble.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.



En l'absence de M. Kapambwe (Zambie), M. Rosocha (Slovaquie), Vice-Président par intérim, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Coordination, programmes et autres questions (suite)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2011/101)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement

b) Science et technique au service du développement (A/66/64-E/2011/77, A/66/67-E/2011/79, A/66/77-E/2011/103 et E/2011/31)

M. Santiago (Administrateur chargé du Service des technologies de l'information et des communications, Office des Nations Unies à Genève), s'exprimant au nom de M. Choi Soon-hong, Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique, présente le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2011/101). Ce rapport a été établi en application de la résolution 2010/38 du Conseil économique et social, par laquelle le Président du Conseil a été prié de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse persévérer dans les efforts qu'il fait pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat dans le domaine de l'informatique. Il évoque notamment la poursuite de la collaboration entre le Groupe de travail et le Secrétariat, qui a permis d'apporter des améliorations concrètes dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et de faciliter les activités des États Membres et des observateurs, ainsi que celles des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les TIC jouent un rôle d'appui essentiel au sein du système des Nations Unies, et c'est au Bureau des technologies de l'information et des communications qu'il revient de mener à bien, en coopération étroite avec les groupes de gouvernance des TIC, la stratégie en matière de TIC à l'échelle du Secrétariat. Au cours de l'année dernière, le Groupe de travail spécial à composition non limitée et le Secrétariat ont entretenu des relations de collaboration efficaces. Le Bureau a facilité l'organisation des réunions du Groupe de

travail et a fait régulièrement le point de la mise en œuvre des programmes stratégiques relatifs aux TIC du Secrétariat. Sous la direction du Groupe de travail, le Secrétariat a davantage exploité les outils de collaboration afin de mieux répondre aux besoins des Commissions de l'Assemblée générale. Ainsi, CandiWeb a été utilisé pour faciliter les procédures électorales des organes de l'ONU.

Le contenu du très fréquenté site Web deleGATE (www.un.int), mis au point conjointement par le Bureau des technologies de l'information et des communications et le Département de l'information, provient du site Intranet du Secrétariat, iSeek. Le Bureau offre des services d'hébergement de sites Web ainsi qu'un système de gestion de contenu à 62 missions permanentes, ainsi que des services de courrier électronique; il administre actuellement quelque 1 200 comptes sur les quatre serveurs spécialisés qui sous-tendent le système standard de messagerie utilisé au Siège.

En collaboration avec le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau a intégré le moteur de recherche Google Search dans le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc). Une nouvelle interface a ainsi été mise au point pour permettre d'effectuer des recherches en texte intégral et par métadonnées dans tous les documents figurant dans le Sédoc, et ce dans les six langues officielles. Un portail d'abonnement en ligne (<http://undocs.org>) a été lancé en 2010 afin de répondre aux besoins des États Membres.

Le Groupe de travail et le Secrétariat continuent d'étudier les moyens de mettre sur pied un forum électronique grâce auquel la communauté des diplomates et le Secrétariat pourraient échanger des vues et des informations sur l'utilisation des TIC au Secrétariat. En 2010, l'initiative e-Diplomacy (la diplomatie à l'ère du numérique) de la DiploFoundation a été lancée à New York. Le Secrétaire général espère que le mandat du Groupe de travail sera prorogé.

M. Hamdi [Chef du Service de la science, de la technologie et des technologies de l'information et des communications de la Division de la technologie et de la logistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présente le rapport du Secrétaire général sur les progrès

accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/66/64-E/2011/77). Ce rapport a été établi par la CNUCED avec le concours d'organes et organismes des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les commissions régionales.

Quatre-vingt-dix pour cent de la population mondiale, dont 75 % des habitants des zones rurales, a aujourd'hui accès aux réseaux de téléphonie mobile. Selon les estimations de l'UIT, à la fin de 2010, il y avait dans le monde près de 5,3 milliards d'abonnements à la téléphonie mobile, et près des trois quarts d'entre eux étaient contractés dans les pays en développement. Les nouvelles applications mobiles, comme la santé mobile et les transactions mobiles, se sont multipliées tandis que les téléphones intelligents sont de plus en plus utilisés pour se connecter à Internet, dont l'accès est plus facile et dont ils accélèrent aussi l'utilisation dans les pays en développement. Toutefois, la fracture numérique prend une autre forme : l'accès au haut débit progresse plus vite dans les pays développés que dans les pays en développement, ce qui pose un problème étant donné que le développement socioéconomique de chaque pays passe par l'accessibilité des réseaux à haut débit à des conditions abordables.

Internet continue d'évoluer très rapidement : le nombre d'utilisateurs dans le monde aurait encore augmenté de 12 % en 2010 pour atteindre aujourd'hui environ 2 milliards de personnes – soit deux fois plus qu'en 2005; plus de la moitié de ces utilisateurs vivent dans les pays en développement. Depuis le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), le contenu créé par les internautes sur le « Web 2.0 » a augmenté, tandis que le réseau social le plus connu, Facebook compte aujourd'hui plus de 500 millions d'utilisateurs. Ces deux phénomènes ont modifié l'équilibre entre éditeurs et consommateurs de contenu, donnant à plus de gens la possibilité d'exprimer leurs opinions en ligne. Il semble qu'ils aient joué un rôle capital dans l'échange d'informations au cours des révolutions égyptienne et tunisienne et leur influence va sans doute encore se renforcer.

Les préoccupations au sujet de la confidentialité et de la sécurité des données continuent de grandir. Gouvernements et entreprises sont inquiets des dangers pour la sécurité nationale et la confidentialité commerciale et des risques d'espionnage industriel, alors que les citoyens et les organisations de la société civile sont, pour leur part, inquiets de l'exploitation des données personnelles par les administrations publiques et les entreprises ainsi que des risques d'usurpation d'identité et d'autres utilisations frauduleuses. Une autre innovation susceptible d'avoir des conséquences en matière de confidentialité et de sécurité est l'informatique en nuage, qui devrait aller au-delà de la technologie de l'information. Son succès sera sans doute en partie tributaire de la capacité des entreprises et des gouvernements d'apaiser les préoccupations relatives à la confidentialité et à la sécurité des données sensibles et de repenser les règles de sécurité applicables à la gestion des données.

Les TIC devraient non seulement être envisagées du point de vue des infrastructures et de la connectivité mais être considérées également comme des outils permettant d'accroître les capacités de production et de développer les secteurs de l'éducation et de la santé. Les responsables politiques et leurs partenaires devraient tirer davantage parti de la technologie, et les politiques de développement devraient accorder une plus large place aux TIC et autres technologies. Il est important d'associer le secteur privé dans le cadre de partenariats plus larges au service du développement si l'on veut combler la fracture numérique et permettre aux PME du monde en développement d'utiliser les TIC de façon productive. Il faudrait s'efforcer davantage non seulement d'améliorer l'accès aux TIC mais aussi de rendre leur contenu plus pertinent.

Le SMSI, qui est organisé chaque année par l'UIT, est devenu l'un des grands rendez-vous mondiaux dans le domaine des TIC. Grâce à son caractère ouvert et non exclusif et à son orientation thématique, il offre une occasion à de nombreuses parties prenantes de débattre des questions liées à la société de l'information. Le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) a été reconnu comme étant un autre mécanisme utile de dialogue avec les partenaires de l'Internet, dans la mesure où il joue un rôle de pépinière d'idées qui aident à formuler les décisions de politique générale tout en favorisant les échanges et les partenariats et en encourageant la mise en commun des informations.

L'édition 2010 du *Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde*, publié par l'UIT, fait état de lacunes importantes en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Sommet mondial et propose de nouveaux indicateurs; il y est également recommandé d'actualiser certains objectifs de façon à tenir compte du développement de la téléphonie mobile. Ce rapport fournit un aperçu plus précis des progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du SMSI, ce qui devrait contribuer à mieux comprendre l'évolution observée et à améliorer la programmation stratégique en matière de TIC aux niveaux national et régional.

L'intervenant présente ensuite le rapport A/66/67-E/2011/79, établi par le Président du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI), en application de la résolution 2010/2 du Conseil économique et social et de la résolution A/RES/65/141 de l'Assemblée générale. Lors des deux premières réunions qu'il a tenues au début de 2011, le Groupe de travail a sollicité, collecté et examiné les contributions des États Membres et des parties prenantes concernant les améliorations à apporter au FGI, conformément au mandat figurant dans l'Agenda de Tunis. Compte tenu de l'abondance des données, de la complexité et du caractère politiquement sensible du sujet et des fortes divergences de vues entre les États Membres, le Groupe de travail n'a pas été en mesure, dans le court délai qui lui était imparti pour s'acquitter de sa tâche, d'élaborer la version définitive de la série de recommandations relatives aux améliorations à apporter au Forum. Il a donc été proposé qu'il poursuive ses délibérations au-delà de la quatorzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) et présente son rapport final à la quinzième session de cette dernière.

M. Spearing (Administrateur chargé de la gouvernance et de l'administration publique au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), prenant la parole au nom de M^{me} Haiyan Qian, Directrice de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement, présente le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques nationales concernant Internet (A/66/77-E/2011/103). Ce rapport rend compte des résultats des consultations ouvertes et sans exclusive, auxquelles l'ensemble des

États Membres et toutes les autres parties prenantes avaient été conviés, qui ont été organisées par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales au dernier trimestre de 2010. Tous les États Membres, 150 organisations internationales et 3 500 entités de la société civile et du secteur privé avaient alors été invitées à faire part de leurs opinions. Les parties prenantes ont eu la possibilité de communiquer leur point de vue par écrit et de s'exprimer au cours de la réunion tenue à New York en décembre 2010.

Les consultations ont mis en évidence qu'il n'existait pas de consensus sur ce que recouvrait le renforcement de la coopération ni sur les mesures à prendre à cette fin mais également que de nombreuses parties prenantes souhaitaient un renforcement de la coopération, malgré les divergences au sujet des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Les participants ont émis des observations sur les questions de politiques publiques à l'examen, ont fait part de leurs opinions concernant les arrangements institutionnels à mettre en place pour débattre de ces questions et se sont également penchés sur le rôle du Secrétaire général et des autres acteurs internationaux.

Internet continue d'être considéré comme un élément essentiel d'une société centrée sur l'être humain, non exclusive et orientée vers le développement, telle qu'envisagée au Sommet mondial, et le rôle de plus en plus central qu'il joue dans l'activité économique et les relations sociales soulève des questions importantes sur les plans de la sécurité internationale, des droits de l'homme et de la réglementation. Bien que les avis divergent concernant les mécanismes les plus appropriés à mettre en place, il existe un consensus sur le fait que l'élaboration des politiques relève du droit souverain des États mais que les gouvernements doivent consulter la société civile et le secteur privé lorsqu'ils prennent des décisions qui les concernent, et que les mécanismes visant à renforcer la coopération devraient tenir compte de cette dynamique multipartite. Bien qu'elles soient étroitement liées, l'élaboration des politiques, les normes techniques et les opérations courantes devraient être examinées séparément. Par ailleurs, les consultations ont confirmé que les Nations Unies jouaient un rôle de facilitateur et ont reconnu la contribution apportée par l'UIT et les autres organisations intergouvernementales.

L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction l'initiative proposée par le Conseil dans sa résolution 65/141 et a rappelé qu'il était urgent de renforcer plus avant la coopération en matière de TIC, conformément à l'Agenda de Tunis. Le Département des affaires économiques et sociales se tient prêt à apporter son concours au Conseil à cette fin.

M. Flores Bermúdez (Observateur du Honduras) dit qu'étant donné que savoir et développement vont de pair, il serait bon de coordonner les initiatives nationales et internationales menées dans le domaine des TIC si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Bien que 90 % de la population mondiale ait accès à des réseaux de téléphonie mobile, cette technologie reste sous-exploitée dans le secteur de la santé, en particulier dans les zones rurales, et elle pourrait être davantage mise à profit par les secteurs du commerce et de la finance. Au Honduras, le nombre de foyers possédant un téléphone mobile est passé de 650 000 en 2006 à près de 1,4 million en 2010, et ce chiffre continue d'augmenter. Le Gouvernement hondurien prend actuellement des mesures en vue de tirer le meilleur parti de cette couverture.

L'accès à l'Internet à haut débit, qui bénéficie aux réseaux sociaux, au commerce, à la santé et à la finance, est désormais considéré comme un droit. Comme il s'agit également d'un outil important pour lutter contre les changements climatiques et donner davantage de moyens aux groupes vulnérables, on devrait accorder une plus grande place au développement des infrastructures requises. Le Honduras est d'accord avec la Commission du haut débit au service du développement numérique pour dire qu'une approche transsectorielle est nécessaire mais le Gouvernement hondurien aura besoin du soutien du secteur privé et de la communauté internationale pour élargir cet accès. La cybersécurité continue de poser problème mais le Honduras salue le travail important réalisé sous les auspices de l'UIT et se réjouit de la coordination internationale qui se met en place dans tous les secteurs.

Les enfants et les jeunes doivent jouer un rôle de cohésion plus important dans les travaux réalisés par la communauté internationale en matière de TIC et jouir, par conséquent, d'un meilleur accès à l'éducation et aux activités productives. Dans les pays comme le Honduras, où une grande partie de la population a moins de 18 ans, il ne s'agit pas seulement d'un

investissement dans l'avenir mais d'une question de survie. Bien que le Gouvernement hondurien ait déjà recours aux TIC dans le domaine de l'éducation, il devra s'appuyer sur la communauté internationale pour pouvoir aller plus loin.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé des réunions régionales, mis en commun les meilleures pratiques, soutenu l'élaboration des politiques, renforcé les capacités et collaboré à divers projets régionaux. On retiendra, en particulier, qu'elle a aidé des petites et moyennes entreprises à combler leurs lacunes en matière de TIC et a appuyé la construction de l'autoroute de l'information en Amérique centrale. Il convient de saluer le travail réalisé par trois autres organismes des Nations Unies : l'UIT, qui a joué un rôle de chef de file efficace; l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui a contribué à moderniser le régime de propriété intellectuelle en Amérique centrale; et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), pour son programme de centres d'information pour les entreprises, qui a notamment connu un grand succès dans les zones rurales.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique) dit que son pays est satisfait des initiatives lancées en vue d'honorer les engagements pris au Sommet mondial sur la société de l'information, notamment celles qui visent à atteindre les OMD. La principale réalisation des Nations Unies a été le succès remporté par le FGI, qui a reçu un soutien quasi unanime de la part des parties prenantes. L'intervenant remercie ensuite le Kenya, qui va accueillir le prochain Forum. Le FGI permet d'établir un dialogue constructif entre tous les participants et joue un rôle de catalyseur pour d'autres processus nationaux, régionaux et internationaux multipartites qui se rattachent à l'Agenda de Tunis. Les mécanismes souples et évolutifs sur lesquels il repose ont permis d'apporter des améliorations sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des modifications de fond. Le Gouvernement des États-Unis est attaché au modèle multipartite d'élaboration des politiques relatives à Internet étant donné qu'Internet sous sa forme actuelle est lui-même le résultat des efforts soutenus déployés par des organisations multipartites. Les processus multipartites peuvent apporter une réponse aux problèmes qui se posent avec la célérité et la souplesse requises par un environnement qui évolue rapidement, et encourager toutes les parties intéressées à participer

de façon plus poussée et plus créative à la recherche de solutions.

Les États-Unis entendent poursuivre les politiques et les échanges à l'appui du consensus international qui a été trouvé lors du SMSI. Internet nécessite des initiatives décentralisées et, compte tenu de la dimension et de la diversité de l'enjeu, toutes les parties responsables devraient assumer leurs responsabilités, tout en coopérant avec les autres et en respectant leur travail.

M. Holtz (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) est d'avis que le FGI offre un nouvel espace de dialogue à l'ensemble des parties prenantes, qui peuvent contribuer sur un pied d'égalité à toutes les questions liées à la gouvernance d'Internet. Le Forum contribue d'une façon unique à promouvoir la pérennité, la solidité, la sécurité, la stabilité et le développement d'Internet. La forte participation constante aux réunions du FGI témoigne des liens uniques qu'il permet d'établir entre les organisations intergouvernementales et les gouvernements, mais aussi entre les parlementaires, les entreprises, la société civile et les milieux universitaires. Le FGI est souple, ouvert et sans exclusive. La révision de ses procédures, de sa planification et de sa structure, qui a pour but d'améliorer son efficacité, doit faire intervenir toutes les parties prenantes.

Le Gouvernement britannique est favorable au maintien du Groupe consultatif multipartite et des consultations ouvertes organisées par le Secrétariat du FGI, et il espère que le Président et le Coordonnateur exécutif du FGI seront désignés rapidement. Il salue ensuite les efforts déployés par le Groupe de travail sur les améliorations à apporter au FGI et il est d'avis que ce groupe doit poursuivre ses travaux en 2011 et 2012 en faisant appel à la participation de toutes les parties prenantes. Il serait également bon de continuer sur la lancée des progrès réalisés en matière de participation des parties prenantes des pays en développement aux préparatifs de la sixième Réunion annuelle du FGI, à Nairobi. La première réunion du FGI organisée en Afrique subsaharienne fera date, et il salue les travaux préparatoires réalisés par le Gouvernement kenyan. Le Gouvernement britannique apporte son plein appui à la Commonwealth Cybercrime Initiative, qui sera présentée à Nairobi; ce projet a pour vocation de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des pays du Commonwealth en développement et à mieux faire comprendre le rôle que

joue le FGI en tant que forum mondial permettant de traiter les questions pressantes telles que la cybercriminalité.

M^{me} Ravhandalala (Observatrice de l'Afrique du Sud), s'exprimant également au nom de l'Inde et du Brésil, dit que le système mondial d'Internet devrait être multilatéral, démocratique et transparent. Il faudrait disposer d'une plateforme structurée, placée sous l'égide des Nations Unies, qui permette de débattre de manière intégrée des questions transversales relevant de la politique des pouvoirs publics. L'identification d'une telle plateforme au sein d'un organisme existant, ou la création d'une nouvelle plateforme, contribuera à trouver une solution aux problèmes critiques, de plus en plus nombreux, relatifs à la politique des pouvoirs publics vis-à-vis d'Internet et à atteindre les objectifs de développement énoncés dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information; ces échanges viendront en complément des débats menés dans le cadre du FGI.

L'Agenda de Tunis a mis en évidence qu'il fallait que les pays développés et les pays en développement participent sur un pied d'égalité à l'élaboration des politiques internationales relatives à Internet, et que toutes les parties prenantes soient consultées. Il est paradoxal que la gouvernance internationale d'Internet, qui est reconnue dans le monde entier comme un puissant catalyseur de la démocratie, de l'ouverture et de l'inclusion, manque encore d'une représentation équitable, de transparence et d'intégration. La gouvernance mondiale d'Internet doit s'inspirer des principes sur lesquels repose l'ONU ainsi que des préceptes universellement acceptés du multilatéralisme.

Tandis que peu de progrès ont été observés dans la mise en œuvre des principales dispositions de l'Agenda de Tunis, le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente de manière exponentielle. Cette situation soulève des questions essentielles sur le plan politique, telles que la stabilité, l'interopérabilité et l'accessibilité d'Internet, la neutralité du réseau, la cybersécurité, la gestion des ressources ou encore l'utilisation d'Internet en tant qu'outil au service de la croissance et du développement socioéconomiques. En l'absence d'une plateforme des Nations Unies pour l'élaboration de directives qui seraient approuvées au plan international, le dialogue sur le renforcement de la coopération pourrait contribuer à mettre au point, d'une manière systématique, cohérente et intégrée, des

solutions mondiales aux questions transversales qui se posent concernant Internet.

La proposition relative à la création d'un forum mondial dédié aux questions de politiques publiques relatives à Internet n'a pas pour but d'exclure les parties prenantes qui ne relèvent pas des Nations Unies ni de remplacer le FGI. L'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud sont des démocraties dynamiques engagées dans un dialogue permanent sur la gouvernance d'Internet avec les parties prenantes nationales. Ils considèrent Internet comme un outil véritablement mondial et estiment que les gouvernements ne peuvent prendre de décisions unilatérales à ce sujet. Toute plateforme intergouvernementale qui serait mise en place par les Nations Unies doit tenir lieu de mécanisme de coordination et favoriser le dialogue entre les divers acteurs des secteurs public et privé. Le renforcement de la coopération et le FGI sont deux processus distincts mais complémentaires et interdépendants. L'ONU doit créer d'urgence un organisme de coordination nodal chargé des questions relatives à Internet.

M. Toro Carreño (République bolivarienne du Venezuela) dit que les initiatives prises par le Conseil en vue de renforcer les capacités en matière de TIC des États Membres au sein de la communauté des Nations Unies sont tout à fait en phase avec la politique de démocratisation de l'accès aux TIC menée par son pays. La révolution technologique mondiale a modifié les relations entre les gouvernements et les citoyens, de même qu'entre les employeurs et les employés, ce qui a des répercussions sur les méthodes de travail des organes et organismes des Nations Unies. La délégation vénézuélienne préconise la mise en place d'un système de communication ouvert et démocratique au sein des Nations Unies, ainsi que la création de liens internes afin d'améliorer la communication et l'accès à l'information de tous les États Membres, y compris des pays en développement.

L'absence d'un système intégré d'archivage, de recherche et de récupération de l'information produite par l'ONU limite la capacité de cette dernière d'utiliser de telles données pour prendre des décisions éclairées en matière de politique et de gestion. Le Gouvernement vénézuélien place toutefois beaucoup d'espoirs dans les projets réalisés par l'ONU, tels que l'accès à Internet sans fil (WiFi) lors de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Le projet CandiWeb, ainsi que l'assistance et la formation techniques fournies aux

pays en développement par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) devraient également être maintenus et renforcés.

Les TIC représentent un outil de développement essentiel et devraient être intégrées dans les stratégies nationales et multilatérales de lutte contre la pauvreté. Il conviendrait de mettre au point des stratégies nationales et multilatérales en matière d'informatique, et de définir les domaines prioritaires pour les investissements et l'élaboration des politiques, y compris la coordination des plans de développement des infrastructures. Il faudrait également promouvoir les alliances régionales en vue de réduire les coûts de transaction afférents aux projets ayant des objectifs communs. L'intervenant invite les médias des Nations Unies à mieux faire connaître les TIC dans les pays en développement.

M. Quintanilla Román (Observateur de Cuba) est d'avis qu'il faudrait accorder une plus grande place au FGI. Il serait préférable de débattre des questions relatives à la gouvernance mondiale d'Internet dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres instances. Le FGI devrait s'attacher à résoudre les questions importantes relevant de la politique des pouvoirs publics, telles que le contrôle unilatéral des ressources Internet d'importance critique et les possibilités d'élargir l'accès au réseau. Par ailleurs, il ne devrait pas se contenter d'être une simple plateforme de débats mais devrait aussi formuler des recommandations à l'intention des organisations intergouvernementales. La réforme du FGI devrait se fonder sur l'Agenda de Tunis, demeurer sous les auspices des Nations Unies et conserver sa dimension multisectorielle. Il faut déployer davantage d'efforts en vue d'accroître et de rendre plus efficace la contribution des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, à la gouvernance d'Internet. Il importe également de créer un environnement favorable au développement durable des infrastructures informatiques dans les pays en développement.

M. Almazayed (Arabie saoudite) dit que sa délégation espère que la coopération en matière d'élaboration des politiques relatives à Internet sera renforcée. Évoquant le paragraphe 49 de la Déclaration de principes intitulée « Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire », il rappelle que le pouvoir de décision en ce qui concerne les questions de politiques publiques

relatives à Internet est le droit souverain des États. Le paragraphe 68 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information reconnaît que tous les gouvernements devraient exercer leurs rôles et responsabilités sur un pied d'égalité à l'égard de la gouvernance internationale d'Internet. Il a été convenu de poursuivre la gouvernance d'Internet par le biais à la fois du processus de renforcement de la coopération et du FGI, dont les rôles devraient être complémentaires. Rappelant le paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis, l'intervenant souligne le retard pris dans la mise en œuvre des mesures concrètes visant à renforcer la coopération. Il s'agit là d'un processus essentiel pour permettre aux gouvernements d'assumer leurs rôles et responsabilités, sur un pied d'égalité et dans le cadre de concertations ouvertes avec les autres parties prenantes, en matière d'élaboration des politiques relatives à Internet. Afin de garantir une représentation équitable et la plus large possible de tous les gouvernements, le processus de renforcement de la coopération devrait être lancé et institutionnalisé par un organe ou organismes des Nations Unies.

M. Diop (Sénégal) est d'avis que la coopération dans le domaine des TIC joue un rôle essentiel dans la promotion des échanges économiques et commerciaux et contribue à promouvoir l'éducation citoyenne et la participation démocratique. C'est pourquoi le Sénégal a redoublé d'efforts au cours des dernières années pour améliorer l'accès aux nouvelles technologies, notamment en réduisant ou en éliminant les droits d'importation sur le matériel informatique et en offrant des formations en informatique dans les écoles et les universités. L'intervenant salue ensuite les efforts déployés par la communauté internationale en vue de réduire la fracture numérique et invite tous les acteurs étatiques et non étatiques à apporter une contribution au Fonds mondial de solidarité numérique. L'élimination de la fracture numérique jouera un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme.

M. Tootoonchian (Observateur de la République islamique d'Iran), évoquant les articles 35 et 68 de l'Agenda de Tunis, est d'avis que l'élaboration de politiques relatives à Internet relève du droit souverain des États. Tous les gouvernements devraient exercer leurs rôles et responsabilités à égalité dans la gouvernance internationale d'Internet. Le paragraphe 69 de l'Agenda de Tunis souligne qu'il est nécessaire de renforcer la coopération afin de permettre aux

gouvernements de s'acquitter de leurs rôles et responsabilités sur un pied d'égalité. Le FGI et le renforcement de la coopération doivent être des processus distincts. Afin de rendre effectif le processus de renforcement de la coopération trop longtemps différé, il faudrait mettre en place un mécanisme intergouvernemental global chargé d'examiner les questions de politique publique liées à la gouvernance d'Internet. La tendance actuelle, qui consiste à marginaliser la contribution des pays en développement à la gouvernance internationale d'Internet, doit être inversée.

M^{me} Selli [Observatrice de la Chambre de commerce internationale (CCI)] dit que les entreprises se réjouissent de participer aux activités de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), et notamment à son examen annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du SMSI. La CCI appuie pleinement les projets de décision visant à accroître la participation des acteurs du secteur privé, des milieux universitaires, des instituts techniques, des organisations non gouvernementales et de la société civile aux travaux de la CSTD. Elle approuve également le projet de résolution sur le bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (projet de résolution I) ainsi que le projet de résolution sur la science et la technologie au service du développement (projet de résolution II).

L'intervenante remercie les pays qui ont accueilli le FGI et salue leur attachement à promouvoir la participation des diverses parties prenantes à la gouvernance d'Internet; la CCI se réjouit à l'idée de participer, en 2011, à la première réunion du FGI organisée en Afrique. Le FGI est une instance unique, qui apporte une contribution précieuse aux débats et efforts multipartites relatifs aux questions de politique publique ayant trait à Internet.

La CCI est tout à fait favorable à la poursuite des activités du Groupe de travail de la CSTD sur les améliorations à apporter au FGI sous leur forme multipartite actuelle, et elle est d'avis que le processus de renforcement de la coopération devrait également faire intervenir toutes les parties prenantes. Malgré l'amélioration de l'accès aux TIC, le secteur privé estime que des efforts supplémentaires sont encore nécessaires dans ce domaine. La mise en commun de l'information, la collaboration et les échanges de

données d'expérience dans le cadre du FGI et d'autres initiatives multipartites peuvent contribuer à l'élaboration de politiques et pratiques qui permettront d'améliorer l'accès aux TIC et notamment à Internet. La CCI se réjouit à l'idée de collaborer avec les autres parties prenantes en vue de contribuer à édifier une société de l'information plus ouverte, davantage axée sur le développement et qui accorde une plus grande place aux individus.

M. Seidler (Internet Society) se dit satisfait du projet de décision présenté à la quatorzième session de la CSTD sur la prorogation, jusqu'à 2015, des modalités actuelles relatives à la participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission, ainsi que des autres projets de décision concernant la participation des entités du secteur économique, de la société civile et des entités qui n'avaient pas été en mesure de participer au Sommet mondial sur la société de l'information. Il se réjouit également qu'une solution ait été trouvée afin de permettre la participation de toutes les parties prenantes, sur un pied d'égalité, aux débats du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au FGI.

L'Internet Society, qui est la structure institutionnelle du Comité sur l'architecture de l'Internet (Internet Architecture Board) et du Groupe IEGF (Internet Engineering Task Force) – les principaux organismes chargés d'élaborer les normes relatives à Internet – accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération (E/2011/103). La gouvernance d'Internet est un processus de collaboration qui fait intervenir de nombreux organismes et ne requiert donc pas de procédure centralisée.

Suite à donner aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2011/31)

Le Président appelle l'attention des membres sur les projets de résolution et de décision figurant respectivement dans les sections A et B du chapitre premier du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

Projet de résolution I intitulé « Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information »

Projet de résolution II intitulé « Science et technique au service du développement »

Les projets de résolution I et II sont adoptés.

Projet de décision I intitulé « Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement »

Projet de décision II intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement »

Projet de décision III intitulé « Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement »

Projet de décision IV intitulé « Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement »

Projet de décision V intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile non accréditées au Sommet mondial sur la société de l'information aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant l'examen de la mise en œuvre des résultats du Sommet »

Projet de décision VI intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session »

Les projets de décision I, II, III, IV, V et VI sont adoptés.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

I) Les femmes et le développement (E/2011/27)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

a) Promotion de la femme (E/2011/27 et E/2011/105)

Le Président indique que les points subsidiaires 13 l) et 14 a) de l'ordre du jour seront examinés ensemble.

M^{me} Shevchenko (Ukraine) dit que la politique menée par son pays tient systématiquement compte des questions de parité hommes-femmes. Les dispositions de la loi promulguée en 2005 sur l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes ont été incorporées dans plusieurs plans d'action nationaux quinquennaux. La désignation en 2010 d'un représentant de l'Ombudsman chargé des questions d'égalité des sexes constitue une avancée importante en matière de promotion de la femme. La perception du rôle des hommes et des femmes par la société évolue et 40 % des jeunes familles partagent les tâches équitablement.

Parmi les questions prioritaires qui n'ont pas encore été résolues, on citera : l'égalité hommes-femmes en matière de représentation aux fonctions législatives ou exécutives élevées; l'égalité hommes-femmes dans la sphère professionnelle; la réduction des écarts de revenus entre les hommes et les femmes; et l'évolution des stéréotypes sexistes. Le Gouvernement ukrainien a établi un projet de document conceptuel qui servira de document de base pour pouvoir atteindre ces objectifs d'ici à 2016.

L'Ukraine estime que la prise en compte systématique de l'égalité des sexes constitue un aspect essentiel de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qu'elle assume de mai à novembre 2011. Dans ce contexte, une conférence sur l'élaboration de mécanismes nationaux visant à garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes sera organisée à Kiev en octobre 2011.

L'Ukraine a accueilli avec satisfaction la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Elle appuie également le programme sur l'égalité des chances et les droits des femmes en Ukraine pour 2008-2011, mené par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et

cofinancé par l'Union européenne et l'Agence suédoise de développement international.

M. Rakovskiy (Fédération de Russie) est d'avis qu'ONU-Femmes devrait collaborer étroitement avec la Commission de la condition de la femme. Il approuve le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 mais estime que ses objectifs doivent être clarifiés si l'on veut pouvoir atteindre les résultats escomptés. Il est essentiel de rendre compte de l'utilisation des ressources affectées à ce plan. Les activités d'ONU-Femmes devraient être équitablement réparties entre les différents pays, aucun d'eux ne devant être exclu, et les programmes de pays ne devraient être mis en œuvre qu'à la demande des États concernés. De même, la création de bureaux d'ONU-Femmes ne devrait être menée à bien qu'avec l'assentiment de ces États.

La Fédération de Russie se réjouit du regain d'attention accordée aux questions de genre dans les sphères économique et environnementale. Il convient également de s'intéresser de près à la question des femmes et du développement. L'égalité et l'indépendance sur le plan économique sont essentielles pour assurer l'égalité hommes-femmes, la réalisation des droits des femmes au travail et la liberté des femmes de choisir leur profession. En Fédération de Russie, plus de 40 % des dirigeants de petites et moyennes entreprises sont des femmes, et ce pourcentage continue d'augmenter. La Fédération de Russie convient, avec l'Organisation internationale du Travail, qu'il faut mettre en place les conditions nécessaires pour permettre aux femmes de créer leur propre entreprise dans le but de promouvoir le plein emploi. Elle continuera d'appliquer les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, auquel elle a soumis ses sixième et septième rapports périodiques en 2010.

M^{me} Chae (République de Corée) dit que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la réalisation du développement durable, des droits de l'homme pour tous et de la paix. Les Nations Unies doivent donc adopter une approche mieux coordonnée à cette fin. Le Gouvernement de la République de Corée est favorable au Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013.

M. Sadoś (Observateur de la Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, indique

que la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Géorgie et les pays du Processus de stabilisation et d'association s'associent à sa déclaration.

L'Union européenne engage vivement tous les États Membres à soumettre leurs rapports conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle espère que les conclusions auxquelles est parvenue la Commission de la condition de la femme sur les questions de l'accès à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris aux fins de la promotion de l'égalité d'accès des femmes au plein emploi et à un travail décent, constitueront une base solide pour mener à bien une action mieux ciblée dans ces domaines. L'Union européenne attache une grande importance à l'égalité des sexes, qu'elle considère comme un principe fondamental et comme une composante à part entière et indissociable des droits de l'homme, ainsi que comme une condition nécessaire à une croissance intelligente et durable, qui profite à tous.

La Commission joue un rôle important dans l'élaboration des normes et il faut à tout prix éviter les débats stériles sur des notions, telles que « genre » ou « stéréotypes sexistes », qui ont déjà fait l'objet d'un consensus. ONU-Femmes offre de nouvelles possibilités de répondre aux problèmes que rencontrent les femmes et les filles à travers le monde et a déjà fourni un appui précieux à la Commission, qui doit rester tournée vers l'avenir.

M^{me} Padilla (Mexique) indique que son pays estime, comme la Commission, qu'il est important de mettre en place des mécanismes nationaux de promotion de la femme et qu'il approuve les recommandations formulées par cette dernière à l'intention des États Membres concernant l'amélioration des conditions de vie des femmes et la promotion de la femme.

Le Gouvernement mexicain s'attache à promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation au développement économique et social du pays au moyen de nombreux programmes et stratégies. Les mères perçoivent 98 % des allocations versées aux foyers pauvres. Des initiatives sont menées en vue de promouvoir les femmes et l'égalité des sexes

en matière d'environnement et de faciliter les échanges entre les femmes occupant des fonctions à responsabilité dans les zones rurales dans le but de développer leurs compétences en matière de gestion et d'encadrement social. Des mesures ont également été prises en vue d'éliminer la violence et la discrimination au travail et de promouvoir l'indépendance économique des femmes. Près de 60 % des bourses octroyées dans le cadre du programme national de bourses dans l'enseignement supérieur ont été allouées à des femmes.

Le Gouvernement mexicain est intervenu au niveau des municipalités, des États fédérés et de l'État fédéral et a travaillé en étroite collaboration avec des femmes d'affaires, des organisations de la société civile et des associations d'employeurs dans le but de promouvoir la participation des femmes au développement. Malgré ces efforts, il reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de promotion de la femme au Mexique.

M^{me} González (République bolivarienne du Venezuela) dit que son pays met en œuvre une politique globale en matière de protection et de promotion des droits des femmes dans un souci de garantir la pleine participation des femmes au nouveau modèle de production et de développement du pays.

Le projet de résolution sur la situation des Palestiniennes figurant dans le rapport de la Commission (E/2011/27) met en lumière les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes palestiniennes qui vivent sous occupation israélienne. Le droit de la Palestine d'avoir un État souverain, ayant pour capitale Jérusalem-Est et dont les frontières seraient définies par des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies, devrait être réalisé dès que possible. La violation des droits du peuple palestinien demeure le principal obstacle au développement et à l'intégration sociale des femmes palestiniennes.

Il conviendrait de reprendre les pourparlers visant à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, dont la création d'un État palestinien constitue un élément essentiel. Le Venezuela se déclare opposé à la politique du Gouvernement israélien qui vise à empêcher la création d'un État palestinien indépendant et à soumettre les Palestiniens à des conditions économiques et sociales difficiles. Israël devrait se conformer à ses obligations internationales, en

particulier celles contractées en vertu de la Quatrième Convention de Genève, et la communauté internationale devrait fournir toute l'aide nécessaire aux Palestiniennes afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

M. Diop (Sénégal) dit que de nombreuses initiatives ont déjà été prises pour améliorer la situation socioéconomique des femmes au Sénégal, y compris la mise en œuvre d'un plan visant à faciliter l'accès des femmes à la terre. Une loi a été adoptée en 2010 en vue de promouvoir la parité des sexes aux postes gouvernementaux électifs aux niveaux local, régional et national. L'intervenant invite la communauté internationale à appuyer plus avant les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer la condition de la femme, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation.

M^{me} Shuang (Chine) dit que la promotion de la femme devrait être envisagée dans le contexte plus large de la promotion de la paix et du développement à travers le monde, et elle invite tous les pays à appliquer les dispositions de la Déclaration de Beijing. Le Gouvernement chinois a fait de l'égalité des sexes un thème prioritaire et a intégré la question des droits des femmes dans son plan d'action national sur les droits de l'homme et sa stratégie de développement économique. La Chine soutient les travaux d'ONU-Femmes et a mis en œuvre l'ensemble des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

M^{me} Tambunan (Observatrice de l'Indonésie) dit que son pays estime que les femmes peuvent apporter des solutions à de nombreux problèmes sociaux et défis en matière de développement. Toutes les politiques et tous les programmes devraient donc tenir compte de la question de la condition de la femme. Les femmes devraient avoir un meilleur accès à la santé, à l'éducation, à la formation et aux débouchés économiques afin de leur donner les moyens de participer davantage au développement social et de combler les lacunes qui entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient de tenir compte des répercussions des négociations ayant trait au travail et au commerce multilatéral sur les femmes, et les questions relatives à la parité hommes-femmes devraient être systématiquement intégrées dans les politiques générales de manière à renforcer la cohésion du système des Nations Unies.

L'Indonésie mène une stratégie de développement fondée sur la croissance, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. En 2010, le Gouvernement a publié un décret sur l'accélération de la mise en œuvre des priorités nationales en matière de développement, ce qui a abouti au lancement de 11 programmes prioritaires, qui comprenaient notamment des mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Indonésie a lancé un programme national visant à donner davantage de moyens et une plus grande indépendance aux communautés, qui englobe des activités ciblées de lutte contre la pauvreté en faveur des communautés pauvres. Un fonds spécial a été créé en vue de soutenir les activités économiques des femmes et de les aider à développer leurs entreprises grâce à l'amélioration des compétences, à l'accès à l'information et à l'utilisation des techniques de commercialisation. Étant donné qu'environ 35 % des petites et moyennes entreprises sont détenues ou gérées par des femmes, l'Indonésie a à cœur de poursuivre l'amélioration de l'accès des femmes au microcrédit et au microfinancement, et elle a incorporé des mesures visant à promouvoir les débouchés économiques des femmes dans sa stratégie de stimulation de l'économie. L'un de ces débouchés repose sur la création de structures de formation et de prêts financiers à l'échelon des villages en faveur des entreprises appartenant à des femmes.

Le Gouvernement indonésien est conscient qu'il faut préserver l'environnement et lutter contre les changements climatiques; un environnement dégradé ne permet pas un développement économique et social durable. L'Indonésie accorde donc une importance particulière à la dimension humaine et à la question de l'égalité des sexes dans sa politique de protection de l'environnement et d'atténuation des effets des changements climatiques. Les femmes sont de plus en plus impliquées dans les négociations et les plans visant à atteindre ces deux objectifs. L'Indonésie est fortement attachée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et continuera de collaborer avec l'ensemble des parties concernées à cette fin, tant à l'échelon national qu'international.

M. Oyarce (Chili) remercie la Commission de la condition de la femme, au nom de sa délégation, pour les efforts qu'elle déploie en vue d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, et donc à l'emploi et à un travail décent. Tous les programmes et institutions

spécialisées des Nations Unies devraient tenir compte des travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et le plan stratégique de cette dernière pour 2011-2013 pourrait être particulièrement utile à cet égard. Il convient de renforcer les législations, ainsi que les politiques, programmes et mécanismes nationaux qui visent à promouvoir la participation effective des femmes et leur autonomisation. La participation des femmes à la vie politique est une composante essentielle de la démocratie. Tous les programmes et activités devraient tenir compte des questions de genre puisque les droits de l'homme, le développement durable, la paix et la sécurité concernent la société dans son ensemble.

Recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2011/27)

Projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter »

Le Président appelle l'attention sur la section B du chapitre premier du rapport, dans lequel figure le projet de décision intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter ». Ce projet de texte a été adopté par la Commission, à l'issue d'un vote enregistré, par 26 voix contre 2 et avec 8 abstentions. Un vote par appel nominal sur le projet de résolution dont est saisi le Conseil a été demandé. Le Président demande si des délégations souhaitent faire une déclaration d'ordre général.

M. Adam (Observateur d'Israël) dit que le projet de résolution sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter est un texte politique destiné à servir des intérêts propres. Il est malvenu de placer la situation des Palestiniennes au-dessus de celle des autres femmes. Ce projet de résolution a une finalité politique et dessert la cause des femmes de Palestine. Si les coauteurs et les partisans de ce projet de résolution étaient véritablement préoccupés par la situation des femmes palestiniennes, ils n'auraient pas omis de mentionner un certain nombre de conditions sociales internes imposées aux femmes par la communauté palestinienne. Des rapports récents de Human Rights Watch, entre autres, indiquent que le Hamas a constitué une soi-disant « police des mœurs » dans la bande de Gaza, qui harcèle, emprisonne et moleste les femmes accusées d'avoir enfreint la loi

islamique. Le Hamas continue également de s'en prendre aux organisations non gouvernementales qui s'emploient à promouvoir et à protéger l'autonomisation des femmes.

Le projet de résolution omet également de mentionner qu'au cours de ces dernières années, des centaines de femmes israéliennes et palestiniennes se sont réunies au Centre de formation international Golda Meir Mount Carmel (MCTC), à Haïfa, afin de mettre en commun des stratégies de réussite et de créer une vision commune pour un avenir plus radieux. Cela fait plus de 10 ans que le Centre participe à des activités de formation en collaboration avec des partenaires palestiniens. Chaque année, quelque 25 femmes palestiniennes et israéliennes se rassemblent dans le cadre d'une série de séminaires sur le dialogue au service de l'amitié et la création d'un avenir commun. Le Conseil ne devrait pas se laisser utiliser pour défendre les intérêts politiques de certaines délégations.

M. Sadoś (Pologne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union attache la plus haute importance à la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter, et qu'elle demeure fortement préoccupée par les incidences du conflit israélo-palestinien sur les femmes et leurs familles. Bien que le projet de résolution traite d'un certain nombre de questions importantes, l'Union européenne est d'avis que les problèmes propres à cette situation évoqués dans ce texte devraient être examinés par l'Assemblée générale. Toute résolution se rapportant à la situation des Palestiniennes et à l'aide à leur apporter devrait tenir compte comme il se doit des conclusions et recommandations figurant dans le rapport pertinent du Secrétaire général.

M. Zuhairi (Observateur de la Palestine) dit que le Conseil constitue une instance appropriée pour débattre de la condition des femmes. La puissance occupante viole les droits du peuple palestinien, en particulier le droit à l'autodétermination, inscrit dans l'article premier du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Pour que les femmes de Palestine puissent être autonomes, Israël doit mettre fin à son occupation. La situation des femmes dans les territoires palestiniens occupés est particulièrement préoccupante : les femmes sont incarcérées dans les prisons israéliennes et tuées par les forces d'occupation. La délégation palestinienne exhorte Israël à mettre fin à son occupation et à

permettre à l'ensemble du peuple palestinien de pouvoir jouir de ses droits humains fondamentaux.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique), prenant la parole pour expliquer le vote de sa délégation avant le vote, fait savoir que les États-Unis sont déçus par le projet de résolution et qu'ils voteront contre. Les États-Unis ont à cœur de soutenir le peuple de Palestine de manière pratique et efficace, comme le prouve l'appui permanent qu'ils apportent à des programmes essentiels visant à intégrer les questions de genre dans la réforme publique et le développement et à créer des conditions qui permettront aux femmes palestiniennes d'aller de l'avant et d'assumer des responsabilités. Ils continueront de collaborer avec l'Autorité palestinienne, Israël et les partenaires internationaux afin d'améliorer la vie des individus ordinaires. La délégation des États-Unis note avec préoccupation que les autorités du Hamas ont pris des mesures en vue de limiter la liberté de circulation des femmes et que les crimes « éthiques » semblent se multiplier à Gaza. Les États-Unis sont contrariés par la décision de la Commission de la condition de la femme d'ajouter des éléments politiques et des condamnations partisans au projet de résolution, ce qui affaiblit l'importance des véritables problèmes en jeu. Ils continueront de rechercher une paix globale au Moyen-Orient, fondée sur une solution prévoyant deux États, et ils souhaitent poursuivre leur collaboration avec le Quatuor en vue de trouver un accord qui aboutira à l'instauration d'une paix juste et durable.

Il est procédé à un vote par appel nominal.

Votent pour :

Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Chili, Chine, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Inde, Iraq, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

Votent contre :

Canada et États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Allemagne, Australie, Belgique, Cameroun, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Norvège,

République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

Le projet de résolution est adopté par 24 voix contre 2, avec 21 abstentions.

M^{me} Stone (Australie) dit que son pays a régulièrement fait part de sa préoccupation concernant la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, et notamment la situation des femmes palestiniennes. L'Australie est fortement attachée à une participation des femmes sur un pied d'égalité à la vie de la société et à l'intégration des considérations de genre dans les programmes d'aide internationale. La délégation australienne a décidé de s'abstenir de voter car elle craint que ce texte n'introduise inutilement une dimension politique dans les travaux du Conseil, ne rende pas compte correctement des responsabilités de toutes les parties et ne contribue pas de manière constructive à atteindre le but d'une solution négociée au conflit.

L'Australie se félicite de l'amélioration de la situation économique et des conditions de sécurité observée récemment dans les territoires palestiniens occupés et encourage vivement les deux parties à poursuivre sur cette lancée. Il conviendrait d'organiser des négociations directes sur les questions relatives au statut définitif, et les deux parties devraient s'abstenir de prendre des mesures pouvant saper la confiance. L'Australie a toujours appuyé énergiquement le processus de paix et a contribué de manière non négligeable aux activités d'aide humanitaire et de mise en place de cadres institutionnels en Palestine.

Projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session »

Le Président appelle l'attention des membres sur le chapitre premier de la section C du rapport, dans lequel figure le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session et ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session ».

Le projet de décision est adopté.

La séance est levée à 12 h 30.